



## Mouvement 2017

Un groupe de travail s'est réuni jeudi 12 janvier pour étudier les règles du mouvement à venir et les éventuels changements.

Le SNUipp-Fsu avait en amont présenté des demandes de modification et/ou rajouts, que nous avons précisés et défendus lors de cette réunion.

Certaines demandes ont été retenues, d'autres non. Tout cela doit cependant être entériné par l'IA lors de la Capd prévue le 1er

février prochain au cours de laquelle nous réinterviendrons sur plusieurs points.

**Ce compte-rendu n'aborde pas toutes les autres règles actuelles puisque maintenues en l'état.**

### 1) MESURES de CARTE

**a) - Demandes du SNUipp :** le dernier nommé dans l'école, y compris poste fléché.  
*Refus de l'IA.*

L'IA a proposé qu'en cas de MCS et défléchage, il y ait maintien de l'ancienneté dans l'école pour les agents touchés par un défléchage.

Le SNUipp a rappelé qu'en cas de fermeture de classe, le collègue sur poste fléché était exempté. D'autre part, la règle actuelle permet aux collègues touchés par défléchage d'avoir une priorité absolue sur le poste banalisé et donc de retrouver un poste dans la même école (poste d'adjoint « classique » qui s'obtient en principe à barème plus important que le poste fléché - en effet dans le cas de mesure de carte en élémentaire ou maternelle, le collègue touché a une priorité sur l'école mais sur le même support que le poste perdu). Du fait de ces deux règles qui constituent des exceptions aux règles de MCS, le collègue qui subit le défléchage est considéré comme le dernier nommé sur l'école. Le SNUipp a proposé le maintien de la règle actuelle, de même les autres organisations syndicales.

**Non tranché ce jour - A suivre en CAPD**

### b) - MCS et/ou Redécoupage / Rased ou ZIL/BD.

Plusieurs cas :

- \* En cas de fermeture de poste
- \* En cas de redécoupage avec maintien des postes dans la circo d'origine et la circo d'accueil
- \* En cas de redécoupage avec création de poste dans la circo d'origine et retrait d'emploi dans la circo d'accueil
- \* En cas de redécoupage avec retrait d'emploi dans circo d'origine et d'accueil.

Des priorités portant sur des postes de même nature (ZIL ou BD) ou options (pour les Rased) sont prévues pour tenter de permettre aux collègues de retrouver un poste

correspondant selon les situations : priorité 1 (sur la circo d'origine), priorité 2 (sur la circo d'accueil) ou priorité 4 (sur les autres circos) + 10 points sur postes de même nature (ou options) sont également prévus.

**Le SNUipp a fait rajouter une priorité 4 sur les postes de même nature ou options dans les autres circos. Accord IA.**

*Pour précision: la priorité 1 est la priorité la plus forte; puis vient la priorité 2, etc...*

\* En cas de redécoupage et changement d'implantation dans la circo : priorité 1 sur le poste implanté sur une autre école ; 10 points sur postes de même nature.

\* A noter que dans les cas de retrait d'emploi ou de redécoupage avec retrait d'emploi, si le collègue touché n'est pas le dernier nommé sur la circo, le dernier arrivé sur la circo sera aussi impacté par la mesure de carte.

\* Si les projets du Ministère se confirmaient concernant la transformation de tous les remplaçants en un seul corps de Brigades (nous avons à nouveau rappelé notre opposition à cette intention et redit tous les avantages d'un maintien du fonctionnement de ZIL au plus près des écoles, des équipes, dans le cadre d'un rayonnement par circos) :  
Priorité 1 sur le poste de ZIL transformé en Brigade ; 10 points sur tout poste de Brigade ;  
**A la demande du SNUipp : + 5 points sur tous postes d'adjoints élémentaires, maternelles ou fléché si habilitation. Accord IA.**

**A NOTER qu'un groupe de travail est prévu à l'IA le 31 janvier prochain concernant le redécoupage et le rééquilibrage des remplaçants sur les différentes circos. Y sera de nouveau traitée la question de la modification envisagée du statut des remplaçants en un corps unique de Brigades. L'IA 06 nous a précisé prendre contact avec l'IA du Var pour harmoniser le dispositif de remplacement au niveau académique.**

**Le SNUipp-Fsu y portera à nouveau la parole des collègues et des écoles.**

**c) - Mesures de carte en cas de restructuration d'écoles** (par exemple fermeture d'une école avec transferts des collègues, avec plus qu'une seule direction au lieu de deux ...).

Pour les adjoints : là aussi des priorités sur les écoles d' "accueil » et bonifications de 10 points sur poste de même nature (adjoints) sont prévues pour permettre aux collègues de retrouver un poste.

Pour les directeurs, 10 points sur tout poste de direction + 1 point par année d'ancienneté dans la direction occupée. **Le SNUipp a fait la proposition d'une priorité 1 accordée également sur les postes d'adjoints de la « nouvelle » école (notamment quand il n'y a plus qu'une seule direction prévue au lieu de deux) . Accord de l'IA.**

A noter aussi qu'en cas de construction d'une nouvelle école dans de nouveaux bâtiments, permettant par exemple le regroupement de deux anciennes écoles, les collègues sont

transférés avec une priorité 1 sur poste d'adjoint ; pour les 2 directeurs : priorité 1 sur le seul poste de direction (se départagent au barème) + 10 points sur tout poste de direction + 1 point par année d'ancienneté dans la direction occupée + priorité 1 sur poste d'adjoint de la nouvelle école.

## **2) BAREME**

### **Demandes du SNUipp-Fsu :**

\* Ne pas déduire les autorisations d'absence sans traitement du calcul de l'AGS. **Refus de l'IA car logiciel national**

\* Distancier identique à celui des ISSR (école à école). **Refus de l'IA car logiciel programmé de commune à commune.**

\* Points REP pour les BD REP+ (à préciser dans la circulaire) : **OK IA**

\* Bonifications REP et rural

Pour les directeurs demandant un poste d'adjoint, cumul possible des années en tant qu'adjoint et/ou directeur. **Accord de l'IA.**

\* Bonifications REP et ASH pour les permutants : **refus IA** car trop compliqué à mettre en place et à vérifier, les dossiers des collègues arrivant par permutation n'étant pas transférés tout de suite dans la nouvelle IA.

## **3) VOEUX Géographiques.**

### **Demandes du SNUipp-FSU :**

\* Suppression des trois vœux géographiques obligatoires. **REFUS IA. Nous réinterviendrons en CAPD.**

\* Prévoir la possibilité de vœux géographiques sur les secteurs de Nice en SEGPA, ULIS collèges, option A, B et C : **Accord de l'IA concernant les Segpa et les Ulis collèges. Refus pour les options A, B, et C car peu de postes sur ces options.**

## **ATTENTION / nouveau**

L'IA souhaite modifier l'obligation de 3 vœux géographiques en la contraignant encore plus A savoir, à l'exception des agents spécialisés ou en cours de spécialisation, les vœux géographiques sur postes spécialisés ne seront pas comptabilisés comme faisant partie des 3 vœux géographiques obligatoires. Pour tous les collègues non spécialisés, s'il reste possible de demander ces vœux, ils ne seront cependant plus pris en compte dans les cadre des trois vœux obligatoires. **Nous y reviendrons en Capd.**



#### **4) POSTES FLECHES**

##### **Demandes du SNUipp-Fsu :**

\* Nécessité de fluidifier la notion d'habilitation qui est aujourd'hui trop restrictive (certains enseignants bilingues ou ayant exercé à l'étranger ne peuvent demander les postes fléchés). **L'IA maintient les règles actuelles qui nécessitent une habilitation pour exercer sur poste fléché.**

\* Anticiper la situation des PFSE sortants : tous les PFSE sont considérés comme habilités **Accord de l'IA.**



#### **5) Personnels en détachement dans un autre corps conduisant à titularisation.**

**Demande du SNUipp :** conservation du poste à TD l'année de stagiaire.

**Refus IA :** fermeture de l'affectation à la date du départ en détachement (textes nationaux).

La réintégration dans le corps reste cependant possible à la fin de l'année de stagiaire si le collègue ne souhaite pas poursuivre mais pas sur son poste.

#### **6) TRS.**

**Demandes du SNUipp-FSU** de regrouper les décharges de direction et décharges de PEMF entre elles permettant de proposer des postes fractionnés dès le mouvement à titre définitif avec Priorité 1 pour les TRS de la circonscription et Priorité 2 sur les autres circonscriptions. L'objectif étant de stabiliser les collègues et les équipes, d'éviter chaque année de refaire son mouvement, de permettre aussi le regroupement des 33% de manière plus cohérente car leur organisation implique parfois des déplacements entre midi et deux et une charge de travail importante...

**REFUS IA qui maintient le mouvement des TRS comme l'an dernier. Nous y reviendrons en Capd.**

##### **Demandes du SNUipp-Fsu :**

\* Mouvement des TRS à l'issue du TD sous forme informatisée. **Refus IA.**

\* Bonification de 5 points attribués aux TRS si les fractions occupées ne sont pas modifiées à hauteur de 75% et si les fractions sont mises en 1er vœu (participation obligatoire au mouvement des TRS) – **Refus IA.**

\* Pas de jumelage imposé. **OK IA, comme l'an dernier.**

\* Injecter tous les postes possibles dès le TD – **OK IA.**

\* Nominations entérinées en CAPD - **OK IA**

Le SNUipp a demandé que les règles définies (barème, prise en compte des vœux des collègues à temps plein et à temps partiel) soient suivies dans toutes les circonscriptions au moment des réunions chez les IEN, sans « négociation » ou « incitation » plus ou moins voulues par les collègues. L'an dernier, nous avons mis en avant plusieurs dysfonctionnements que nous avons porté en CAPD devant l'IA.

**Nous le redirons lors de la Capd du 1er février.**

### **7) - TEMPS PARTIEL**

#### **Demandes du SNUipp-Fsu :**

- \* Mise en place du 80% hebdomadaire
- \* Accorder l'ensemble des demandes sur autorisation
- \* Ne pas refuser à nouveau les demandes des personnels ayant vu leur demande refusée l'an dernier.

**Mêmes réponses que l'an dernier... A VOIR EN CAPD le 1er février**



### **8) - Postes maternelle et postes "plus de maîtres que de classes".**

Les nouvelles nominations s'effectueront selon les mêmes modalités que les celles qui s'appliquent aux autres postes à exigences particulières. A savoir entretien puis nomination à TD dès la prise de poste au 1er septembre.

Pour les collègues actuellement en poste qui en font la demande, ils pourront être nommés à titre définitif de manière anticipée dès le mouvement 2017.

**Le SNUipp-Fsu a demandé** à ce que tous les collègues soient interrogés pour leur laisser le choix, les règles étant modifiées (donc soit nomination à Td à compter du 1er septembre 2017 ; soit en délégation ou à titre provisoire durant 3 ans). **Accord de l'IA.**

### **9) – DIRECTIONS.**

#### **Demandes du SNUipp :**

\* Direction et postes "particuliers" (UPE2A, PEMF, ULIS Ecole...): permettre aux agents affectés sur ces fonctions de diriger une école. **Refus IA.**

\* Pas de profilage pour les directions REP+ . **Refus IA**

\* Intérim sur classe unique: prévoir 10 points de bonification sur le poste s'il est demandé au mouvement suivant. **Accord IA.**

### **10 ) - PFSE**

#### **Demandes du SNUipp-FSU :**

\* Ne pas mettre deux PFSE sur la même classe, mise en place d'un dispositif 25% de stage filé pour le titulaire de la classe et 25% de stage massé. **Refus IA.**

Même fonctionnement que cette année (alternance 3 semaines/3 semaines de deux Pfse sur une même classe)... Opposition du SNUipp qui conteste cette organisation à « moindre coût » permettant un système d'auto-remplacement mais très « compliqué » pour les stagiaires, les écoles...

\* Ne pas bloquer tous les postes à titre définitif et pas dans les mêmes écoles d'une année sur l'autre. **OK IA sur le principe mais à voir en fonction des postes disponibles...**

\* Prise en compte des enfants pour départager les lauréats lors des affectations (demande d'un barème mixte mêlant place au concours et enfants). **Refus IA.**

## **11) - PEMF**

### **Demandes du SNUipp-Fsu :**

\* Définir en amont des règles claires pour désigner les PEMF temporaires afin qu'elles soient connues de tous. Les indiquer clairement dans la circulaire. Appel à candidatures ouvert à tous et suffisamment anticipé pour pouvoir injecter les 33% dès le mouvement à TD ou TRS. **A voir en Capd**



## **12) - Postes à Profil**

### **Demandes du SNUipp-Fsu :**

\* **CPC:** pas de profilage et maintien des postes à exigences particulières (cf. circulaire mobilité du 9 novembre 2016). A savoir entretien puis barème pour départager les collègues et non le « fait du prince »

\* Permettre aux personnels CPC actuellement en poste de faire le mouvement sans passer l'entretien.

***Refus de l'IA pour cette année. A voir l'an prochain le cas échéant.  
Nous réinterviendrons en Capd le 1er février.***

## **13) Mouvement à titre provisoire**

### **Demandes du SNUipp-Fsu :**

\* revenir à la réouverture du serveur pour saisie des vœux avec publication des postes vacants. **Refus IA** car calendrier trop serré ; le SNUipp a demandé a minima une publication, par l'IA, de postes vacants au TP. **A voir en Capd le 1er février.**

\* Avancer le calendrier du mouvement à titre provisoire et la CAPD de juillet. **OK IA Capd du TP prévue le 30 juin 2017.**

\* Fiche d'extension de vœux: pas d'obligation de coder tous les secteurs géographiques.

Proposition de l'IA de modifier la fiche d'extension en enlevant des rubriques. Refus du SNUipp qui a précisé que les collègues de fait joindront encore plus des courriers si la fiche d'extension du mouvement provisoire était plus restrictive. **A voir en Capd le 1er février.**

## **14) - Psychologues de l'Education Nationale**

**Demande du SNUipp-FSU :** Modifier le cas échéant la circulaire en fonction des textes ministériels relatifs au statut. Réponse IA : toujours en attente des textes officiels, leur gestion serait faite par le 2nd degré donc le Rectorat. **A suivre...**

## **15) - Paritarisme**

**Demandes du SNUipp-Fsu :** Tenue de groupes de travail à toutes les étapes du mouvement: postes vacants, barèmes, priorités médicales, délégations et 3ème tour.  
**Accord de l'IA.**

\*\*\*\*\*

## **A NOTER/ Calendrier prévisionnel**

**Publication de la circulaire de l'IA « Mouvement 2017 » vers le 3 ou 6 mars 2017**

**Ouverture du serveur lprof pour le mouvement à TD vers la mi mars.**

**A partir du mercredi 24 avril : groupes de travail mouvement (vérification des barèmes ; des postes ; étude des priorités médicales)**

**Capd du mouvement à TD prévue le Lundi 15 mai 2017**

**Du mardi 20 au lundi 26 juin : groupes de travail sur le mouvement provisoire**

**Capd mouvement provisoire : vendredi 30 juin**

